

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 Mai 2016 à 19h30

Date d'affichage de la convocation : 21/05/2016

Date d'affichage du compte-rendu : 18/06/2016

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents et représentés : 11

Étaient présents : M. BOUTHEMY André - Maire, M BOUVIER Michel, BUSSON Françoise, GRANDGIRARD Pascal, NIEZ Sophie, DELALANDE Bruno, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, GENOUEL Angélique, BARON Rémi, DROUILLÉ Jérôme,

Étaient absents : DELAHAIE Meddy, MARTIN Yannick

Secrétaire de séance : NIEZ Sophie

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal et demande s'il y a des questions par rapport au compte rendu précédent. Aucune question n'est posée, le compte rendu est approuvé.

### **1. Présentation de la ferme de Milgoulle :**

Mr PIREs, représentant la ferme de Milgoulle, fait une présentation devant le Conseil Municipal de la ferme via un diaporama et présente la manière de fonctionner avec les communes.

Un échange questions/réponses suit la présentation.

Le Conseil Municipal reviendra vers la ferme s'il est décidé de faire appel à ses services et une convention sera alors signée.

Le coût facturé par la ferme pour la pose de clôture s'élève à 1 200.00 € par kilomètre de clôture. En principe, les conventions sont signées pour 10 ans.

### **2. Modification du transfert des budgets pour l'éclairage public :**

Monsieur le Maire propose de modifier l'imputation budgétaire des crédits prévus pour les travaux d'éclairage public pour tenir compte de la compétence transférée au SDE 35.

<b>Compte</b>	<b>intitulé</b>	<i>Montant</i>
D 2315-35	Travaux d'éclairage public	- 33 000.00
D 2041582	Bâtiments et installations	+33 000.00

Ces dépenses, votées au budget 2016, concernent les travaux engagés sur l'éclairage public : extension du réseau de la rue du général Tabouis,

remplacement des luminaires sur le parking du centre culturel, de la salle de sports et dans les allées du jardin et du Verger.

Le conseil municipal avait accordé une délégation de compétence au SDE. De ce fait, cette délégation de compétence fait que l'on n'est plus propriétaire de ces actifs, il y a transfert de propriété au SDE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3. Taxe sur les droits de mutation :**

Cette taxe concerne la mutation des biens immobiliers (ventes immobilières de logements, biens déjà bâtis). Une partie de ces taxes est reversée par le Département à la commune concernée par cette transaction.

Pour 2016, le Conseil Départemental nous reverse 19 739.00 €

Pour mémoire :

2015 : 15 059.00 € (ventes réalisées en 2014)

2014 : 11 049 euros

2013 : 9 088.00 €.

### **4. Questions diverses :**

Point sur le financement des différents projets en cours.

4 banques ont été interrogées pour la souscription d'un prêt relais de 300 000 euros:

- La Banque Postale
- Le Crédit Mutuel - ARKEA
- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Epargne.

A ce jour, nous avons reçu deux propositions. La Caisse d'Epargne ne souhaite pas répondre et le Crédit Agricole devrait faire une offre la semaine prochaine.

Le Conseil municipal se positionnera le mois prochain après avoir reçu l'offre du Crédit Agricole.

Lotissement des Vallons :

Un quatrième compromis de vente a été signé aujourd'hui.

L'entreprise PLANCON/BARIAT doit intervenir pour les réseaux à compter du 27 mai. Actuellement, il n'y a pas de souci pour les travaux et le chantier n'a pas pris de retard.

Le cahier des charges du lotissement doit être transmis aux acquéreurs lors de la signature des compromis de vente.

Le projet de cahier des charges est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Mr le Maire rappelle les points principaux du cahier des charges :

- Les clôtures sont à charge des acquéreurs,
- L'entretien des arbres, haies et plantations incombent aux acquéreurs.

Il est rappelé que le règlement du lotissement est quant à lui disponible sur EXO.

Sophie NIEZ pose une question concernant les compromis déjà signés pour lesquels le cahier des charges n'était pas joint. Mr le Maire indique que cela ne posera pas de problème, il faudra juste qu'il soit signifié à ces acquéreurs.

Fernand GEFFRAULT s'interroge également sur la signification de la phrase : « La clôture et les haies ... », il faut entendre que l'entretien est à la charge du propriétaire du lot.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

### Point sur les projets bibliothèque et foyer « jeunes »

Une réunion a eu lieu le 20 mai en présence de Yann CARIO animateur à l'AJAJ. 19 jeunes étaient présents. Il est projeté de mettre en place un local provisoire mobile (type ALGECO) à compter de septembre.

Yann reprendra contact avec les jeunes en août ou septembre pour relancer les choses.

Il faut compter un à deux ans pour espérer un fonctionnement normal.

Il n'y avait personne de St Aubin, la commune n'a pas relayé l'information auprès des jeunes. Cela allait un peu trop vite selon Mme GEORGEAULT, adjointe au Maire, mais il n'y a pas de frein à la mise en place de ce foyer.

Le Conseil Municipal s'interroge sur le coût d'installations de bâtiments mobiles. Ne pourrait-on trouver un local provisoire dans l'attente de la réalisation des travaux. Des devis ont été sollicités, il est décidé de refaire le point à réception de ceux-ci. D'autant que ces bâtiments pourraient être utilisés pendant la période des travaux de la bibliothèque qui doit pouvoir continuer à fonctionner.

Le Conseil Municipal propose éventuellement un achat d'occasion des structures mobiles ou de calculer également le coût entre la location ou l'achat de structure et le salaire de Yann restant à charge de la commune pour vérifier s'il est opportun de se lancer dans ce projet.

### Travaux de la bibliothèque :

Monsieur ORAIN, architecte, a remis un avant-projet à la commission travaux. Le projet est présenté succinctement aux membres du Conseil. Les travaux consisteront en l'aménagement du garage afin d'y faire un point accueil, réserve et sanitaire.

Le mur de communication sera ouvert vers la bibliothèque et entre les deux salles, un projet d'agrandissement sur la terrasse est également envisagé. Le coût global du projet serait de 77 957.00 €.

Des demandes de subventions sont présentées auprès du FSIL. Il est possible également de solliciter une aide du département.

La demande auprès du FSIL a été déposée.

### Foyer « Jeunes » et logement au-dessus du salon de coiffure :

Une subvention sera sollicitée auprès du FEDER pour le foyer « jeunes ». Des demandes de subvention seront aussi déposées pour la réhabilitation du logement à caractère social.

Fernand GEFRAULT revient sur le sujet de la salle paroissiale : Une salle à l'étage ne lui paraît pas appropriée. Françoise BUSSON rappelle que c'est une salle de réunions à usage de toutes les associations qui sera créée, et non une salle réservée au seul usage de la paroisse.

Par ailleurs, diverses salles en rez-de-chaussée peuvent être mises à disposition.

Le coût de la maîtrise d'œuvre pour ces trois projets s'élève à 17000 €.

Jérôme DROUILLE suggère de prévoir, à l'occasion de ces travaux, un accès WIFI public et réglementé dans la bibliothèque, à la salle de réunion ou à la salle des sports.

Lors des travaux, il conviendra d'étudier la possibilité de mettre en place un disjoncteur dans la bibliothèque car le compteur se trouve dans la salle de la Fontaine.

### Conseil en énergie partagée :

Lors du dernier Conseil Municipal, il avait été suggéré d'adhérer au service partagé de Vitré Communauté. Le coût est de 0.32 euros par habitant. Cette cotisation est déduite directement de la dotation de compensation versée à la commune. Une convention est signée pour une durée illimitée avec un préavis d'un an.

Il faut une délibération pour entériner cette décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal rappelle que le forum des associations a lieu samedi 21 mai, la commémoration de la bataille de Verdun le 29 mai.

Angélique Genouel demande si les riverains avaient été avisés des travaux d'élagage. La réponse est oui.

Sophie NIEZ demande si les gens qui n'ont pas taillé leur haie ont été relancés par courrier : André Bouthemy indique qu'il a rencontré les personnes concernées.

La révision du PLU : La commission devrait se réunir courant juin pour étudier le dossier. 2 propositions sont en cours.

L'enquête publique devrait être terminée pour la modification n°3 du PLU.

Mr le Maire indique qu'il travaille sur le dossier avec le syndicat d'urbanisme.

Echangeur de la 4 voies : Lors de la modification du PLU, Cornillé pourrait

modifier son PLU pour envisager à l'avenir la création d'un accès direct à la 4 voies au lieu-dit LA HERPINIERE. Cela pourrait avoir une incidence sur le développement économique de la commune.

Il faudra que la commune fasse part de ses souhaits auprès des services du Conseil Départemental, de l'urbanisme et de Vitré communauté.

Téléphonie : Vitré Communauté peut intervenir par le biais de Mr MAYEUX, Monsieur le Maire va le solliciter car le devis reçu est très onéreux, une mise en concurrence va être réalisée auprès d'autres opérateurs.

La séance du Conseil est levée à 21h30.